

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 200

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« sera par ailleurs développé »

les mots et la phrase suivante :

« fera l'objet d'un débat au Parlement. En sus, la France s'engage à accélérer les négociations diplomatiques autour de l'interdiction des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France doit protéger ses forces tout en veillant à un usage transparent et sous contrôle démocratique de systèmes d'armes létaux potentiellement autonomes. C'est également dans ce cadre que nous devons rappeler l'engagement de la France des SALA.